

COMMUNIQUÉ DU BUREAU DE CHEOPS

La réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés engagée, rentre dans sa seconde phase sur la redéfinition des offres de service et de la gouvernance.

Il nous revient, à multiples reprises, par différents biais, l'expression d'une volonté gouvernementale d'unifier Pôle emploi et Cap emploi.

Cette proposition nous semble très réductrice au regard de la réalité de terrain et de l'efficacité de la production réalisée et surtout réalisable par les Cap emploi sur le terrain.

Cap emploi est un **appui expert handicap**, certes auprès de Pôle emploi, mais aussi auprès des Missions locales, de l'Apec, des opérateurs de l'emploi accompagné, ainsi qu'auprès des services de santé au travail et des employeurs publics et privés.

Cap emploi est un **acteur important d'inclusion et de sécurisation des parcours professionnels**. Il initie et participe grandement à l'accompagnement au recrutement des personnes handicapées, mais aussi au suivi durable dans l'emploi des salariés, ainsi qu'à leur maintien dans l'emploi. Son activité s'inscrit dans une logique d'accès à l'emploi mais aussi d'évolution professionnelle, de transition professionnelle et de prévention de la désinsertion professionnelle.

La plus-value des Cap emploi s'exerce sur le terrain en tant **qu'opérateurs de la compensation du handicap**. Grâce à leurs compétences professionnelles dédiées, leurs intervenants favorisent la mise en œuvre d'une réelle inclusion professionnelle. Experts auprès des personnes en situation de handicap pour garantir la bonne adéquation entre leurs capacités rigoureusement évaluées et les postes de travail proposés, ils permettent d'élargir l'éventail des possibilités en termes d'inclusion dans l'entreprise par leur savoir-faire en termes de compensation.

Maîtrisant l'ensemble des dispositifs, aides, mesures de droit commun et spécifiques mis en œuvre par les multiples organismes, ayant identifié l'ensemble des acteurs et partenaires sur leur territoire, capables de mobiliser les acteurs économiques, les Cap emploi jouent le rôle de **portail handicap**, auprès des personnes handicapées, des chefs d'entreprises et des partenaires. Ils sont **l'acteur opérationnel de proximité**.

L'inclusion professionnelle passe par la promotion des compétences des travailleurs handicapés. Les Cap emploi sont par définition **le seul outil du service public de l'emploi, dédié exclusivement à l'inclusion des personnes handicapées**. C'est bien en assurant la promotion des compétences des personnes en situation de handicap et la mise en œuvre des compensations lorsque nécessaire, qu'ils favorisent l'égalité des chances, et, que l'objectif gouvernemental de réduction de l'écart entre le taux de chômage des valides et celui des personnes handicapées sera atteint.

Nous sommes très conscients des impératifs économiques auxquels notre monde est confronté. Pour autant **le budget investi pour les Cap emploi n'a jamais dépassé les 15 % des budgets des Fonds**, alors même que le nombre de demandeurs d'emploi handicapés se multipliait par 2. D'évidence, l'efficacité demande de définir de nouvelles priorités centrées sur l'accompagnement des personnes handicapées et d'éviter la dispersion des financements, la multiplicité des acteurs et des structures, rivalisant entre eux et fonctionnant en silo.

Nous appelons à la **complémentarité** des offres de services et à une **synergie** renforcée des acteurs du service public de l'emploi, dans le respect de leur autonomie, véritable force pour contribuer à l'inclusion professionnelle des personnes handicapées et répondre aux besoins de compétences des entreprises en termes de recrutement et de maintien en emploi.

L'inclusion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail est une obligation de résultat et non de moyens.

Avec :

- **84 155 placements réalisés** en 2017 dont 15 718 en CDI,
- **20 511 entrées en formation** qualifiante,
- **56 210 conseils en évolution professionnelle** délivrés,
- **111 856 employeurs** accompagnés,
- **22 168 maintiens** en emploi,

Les Cap emploi démontrent au quotidien sur le terrain leur efficacité et leur engagement, malgré un cadre extrêmement contraint.

Pour toute correspondance :

47 rue Eugène Oudiné

75013 PARIS

Tél. 01 44 23 76 06

Fax 01 44 23 70 56

assistante@cheops-ops.org

www.cheops-ops.org

SIRET 751 984 972 00016

APE 9499Z

04 juillet 2018